



## Déclaration du SNUipp-FSU 91 à la CAPD du 9 février 2016

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, nous interviendrons sur plusieurs points :

- Au sujet de la direction d'école, nous espérons que les collègues qui seront inscrit-es, comme celles et ceux déjà en fonction, verront se concrétiser l'allègement des tâches administratives. Même dans l'attente d'une circulaire académique, les envois multiples, par exemple, pourraient être évités. Par ailleurs, la DSDEN peut tout à fait s'abstenir d'en inventer de nouvelles : le recensement des élèves susceptibles de fréquenter le service minimum d'accueil lors de la grève du 26 janvier n'est pas de la responsabilité des directrices et directeurs, comme de signaler le nombre de grévistes d'ailleurs. Une nouvelle fois encore, ils/elles sont placés-es de fait sous la tutelle des municipalités. La profession, qui n'a pas demandé l'instauration du SMA, n'a donc pas à subir les conséquences et les difficultés de sa mise en place.
- Cette instance paritaire établira la dernière liste de départ en formation DEPS avant création du nouveau corps des Psychologues de l'Education Nationale. Les titulaires d'une licence de psychologie voient ainsi disparaître l'ultime possibilité de s'orienter vers cette fonction. C'est pour cela que le SNUipp-FSU 91 demande qu'un maximum de départs soit prononcé. Ce serait aussi l'occasion de créer des postes supplémentaires pour réduire les secteurs d'intervention actuels.
- Le SNUipp-FSU 91 acte positivement le retour rapide du projet de règlement du mouvement départemental et sa présentation en CAPD. La DSDEN a répondu favorablement à notre demande d'aligner les conditions de bonification pour les enseignant-es, et notamment les BD, qu'ils/elles soient nommé-es à titre provisoire ou à titre définitif, pour exercice dans l'Education Spécialisée, dans l'Education Prioritaire ou sur postes fractionnés.

En revanche, nous contestons le profilage insidieux des postes spécifiques et l'inégalité de traitement en droit, contraire au fonctionnement du Service Public, qu'il suscite. Outre les difficultés que nous avons connues l'an dernier pour avoir connaissance des avis des IEN, quand ils avaient été émis, le barème permet de trancher entre les candidatures et doit rester le critère décisif.

Enfin, le SNUipp-FSU 91 se félicite de la parution de la circulaire 2015-228 traitant de l'indemnisation des frais de déplacement au BO du 14 janvier 2016. Elle vient conforter la justesse des interventions à tous niveaux (DSDEN, Rectorat, Ministère) et les revendications que nous portons depuis plus deux ans sur le sujet. Nous réitérons notre demande d'application stricto sensu des textes de référence et demandons que tous les dossiers transmis par les collègues et encore non traités le soient rapidement dans le respect des textes : remboursement des frais de déplacements pour tous les jours de stage quelle que soit la nature de ce dernier (statutaire ou pas) et des frais de repas afférents (sans minoration systématique à 50% comme la DSDEN 91 le pratique de façon abusive alors que nombre de collègues sont dans l'impossibilité de déjeuner dans un restaurant administratif). Nous demandons qu'une information complète sur les droits et les modalités de remboursement concernant le niveau départemental (animations pédagogiques, stages) soit diffusée à l'ensemble de enseignant-es de l'Essonne ce dans les meilleurs délais.